

INFORMATIONS sur les RESULTATS du Master 1- session de SEPTEMBRE

1/ Résultats des examens de la session de septembre 2016

2/ Délivrance du diplôme

3/ Réinscriptions administratives

4/ Inscriptions pédagogiques

5/ Consultation des copies

1/ RESULTATS DES EXAMENS

Les étudiants de toutes les universités devront se rendre sur le site internet

<http://ent.univ-paris1.fr>

Dans l'onglet « Scolarité », sélectionner « Mon dossier étudiant ».

Plusieurs volets sont consultables : Etat Civil, Adresses, Historique de mes inscriptions à Paris 1, Calendrier des examens, **Notes et résultats**.

Adresse directe : <http://ent.univ-paris1.fr/resultats>

à partir du mardi 11 octobre 2016 à 11h

Un **relevé de notes** de la session de septembre 2016 est adressé par courrier à tous les étudiants qui se sont présentés à cette session. Veuillez prendre la précaution de faire des photocopies.

Seules les notes obtenues au cours de cette session apparaîtront sur le relevé. Pour les notes validées antérieurement, reportez vous aux relevés de notes des années précédentes.

Toutes les notes apparaissent sur 20 mais la moyenne est calculée en fonction des coefficients (1 ou 2 selon les matières).

2/ DELIVRANCE DU DIPLOME

environ 6 mois après la publication des résultats

❖ Pour Paris 1 :

Maitrise mention droit des affaires/droit privé/droit public

Merci d'adresser votre demande, environ 6 mois après la publication des résultats, par courrier, accompagnée de la photocopie de vos relevés de notes, de la photocopie d'une pièce d'identité, d'une **enveloppe rigide (format 21 x 29,7)** libellée à votre adresse, affranchie au **tarif recommandé en vigueur avec accusé de réception et d'un formulaire de recommandé déjà rempli à votre adresse.**

Le courrier est à adresser à :

Université Paris 1 - CAVEJ - scolarité Master 1 - Service des diplômes - 17 rue Saint Hippolyte- 75013 Paris

❖ Pour les universités partenaires :

Les résultats seront adressés aux universités de rattachement respectives.

Les **diplômes** seront à réclamer ultérieurement à ces **universités de rattachement**.

3/ REINSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Les étudiants de **Paris 1** pourront se réinscrire **à partir du 20 octobre 2016** sur le site internet de Paris 1 (reins.univ-paris1.fr) et **jusqu'au 30 novembre 2016**.

Réinscription dans les universités partenaires pour 2016/2017

Pour se réinscrire, les étudiants doivent prendre contact avec le service des inscriptions administratives de leurs universités respectives lorsque celles-ci auront pris connaissance des résultats obtenus au Cavej (environ 10 jours après la publication des résultats)

4/ REINSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES :

L'inscription pédagogique doit être renouvelée chaque année en cas de redoublement.

Elle s'effectue par courrier, par l'envoi d'une fiche téléchargeable sur le site internet du Cavej, accompagnée des pièces justificatives demandées :

<http://www.e-cavej.org/4/44/s-inscrire-inscription-pedagogique.html>

A la suite de votre envoi et après vérification des pièces, vous recevrez une confirmation d'inscription au Cavej qui vaudra inscription sur les listes d'examens, accompagnée du matériel pédagogique (clé USB, guide, livret Mp3)

Rappel du règlement :

Les étudiants défaillants ou ajournés qui se réinscrivent au Centre conservent

-1.le bénéfice des unités ou des semestres validés

-2.le bénéfice des notes égales ou supérieures à la moyenne dans les unités ou semestre non validés.

5/ CONSULTATION DES COPIES DE LA SESSION DE SEPTEMBRE SUR PLACE : uniquement par l'étudiant en personne muni de sa carte d'étudiant (voir dates ci - dessous)

Pour participer à cette consultation, vous êtes priés de **vous inscrire impérativement et au plus tard 24h avant la date prévue**, par mail à : asarezza@univ-paris1.fr en précisant vos **noms** (nom de jeune fille pour les femmes mariée, votre **option de master** et la **matière**

DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE: MERCREDI 19 OCTOBRE A 10H

DROIT INTERNATIONAL PRIVE II: JEUDI 20 OCTOBRE A 9H30

DROIT DES SURETES : JEUDI 20 OCTOBRE A 10H

DROIT JUDICIAIRE PRIVE: VENDREDI 21 OCTOBRE A 9H30

DROIT BANCAIRE: VENDREDI 21 OCTOBRE A 14H30

DROIT FISCAL: VENDREDI 21 OCTOBRE A 15H

DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES: VENDREDI 21 OCTOBRE A 10H30

FONCTION PUBLIQUE: VENDREDI 21 OCTOBRE A 11H

DROIT DU SERVICE PUBLIC : VENDREDI 21 OCTOBRE A 11H30

CONTRATS ET MARCHES PUBLICS: VENDREDI 21 OCTOBRE A 12H